

Le mercredi 19 mai 2021,

COMMUNIQUE DE PRESSE

Covid-19 :

Allègement des mesures : conditions d'application et contrôles renforcés

Suite aux mesures nationales annoncées, la première étape d'allègement des mesures en vigueur de lutte contre l'épidémie de Covid-19 permet dès ce mercredi 19 mai 2021, la réouverture des commerces, des terrasses, des musées, des salles de cinéma et de théâtre avec des jauges limitées et dans le respect de certaines mesures :

- Consommation sur place, assis et **en terrasse uniquement** dans la limite de **six personnes par table** dans les bars et restaurants.
- **Jauge limitée à 50 % de la capacité d'accueil** de l'établissement.
- **Couvre-feu à 21h00.**
- Respect des gestes barrières : le port du masque reste obligatoire.
- Interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique (hors terrasses).

Conformément aux instructions de Frédérique Camilleri, Préfète de police des Bouches-du-Rhône, les forces de l'ordre seront engagées afin de s'assurer du respect des nouvelles mesures en vigueur notamment dans les Etablissements Recevant du Public (ERP), et ce dès ce mercredi 19 mai 2021.

Toute infraction sera systématiquement verbalisée.

Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, et Frédérique Camilleri, préfète de police des Bouches-du-Rhône, appellent à la responsabilité individuelle de chacun.

Contacts Presse :

Préfecture des Bouches-du-Rhône : pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône : pp13-communication@interieur.gouv.fr